

Inflation, banques centrales, géopolitique : le triptyque qui domine les marchés

Les politiques gouvernementales et les relations internationales, ainsi que les banques centrales, jouent un rôle de plus en plus crucial dans l'élaboration des perspectives économiques. Dans le cadre d'une approche diversifiée*, nous sommes légèrement favorables aux actifs risqués, y compris les actions et les obligations d'entreprises.



Amundi Investment Institute



Banques centrales : divergences en vue à court terme

Contrairement à la Banque centrale européenne (BCE), la Réserve fédérale (Fed) n'a pas réduit ses taux à l'issue de sa dernière réunion. Mais nous pensons qu'avec la baisse de l'inflation, la Fed sera disposée à baisser ses taux, ce qui pourrait rendre les bons du Trésor américain attractifs.



Actions : importance de la consommation américaine

Les actions américaines pourraient pâtir de toute faiblesse sur ce front. Au lieu de privilégier des secteurs chers, nous préférons chercher des opportunités dans les valeurs décotées américaines, et plus largement en Europe et au Royaume-Uni où les perspectives économiques s'améliorent.



Les obligations d'entreprises bénéficient de la baisse des pressions sur les prix

Les obligations d'entreprises de qualité dans l'Union européenne et aux États-Unis sont susceptibles d'offrir un bon équilibre entre potentiels revenus supplémentaires et liquidités élevées. Toutefois, nous sommes prudents à l'égard des entreprises trop endettées.



Les marchés émergents bénéficient des conditions macroéconomiques mondiales

Les perspectives de baisse des taux dans les pays développés et de croissance robuste dans les marchés émergents sont favorables aux obligations et aux actions de ces pays. Nous privilégions les obligations indiennes et mexicaines pour leurs revenus supplémentaires potentiels. Quant aux actions, les valeurs sud-coréennes, indonésiennes et indiennes devraient bien se comporter.



Privilégier le pouvoir de fixation des prix et la solidité des bénéfices

Nous privilégions les actions et les obligations d'entreprises de qualité, en particulier de sociétés disposant d'un fort pouvoir de fixation des prix. Afin de tenir compte d'une éventuelle augmentation de la volatilité, cette approche doit toutefois s'accompagner d'une stratégie d'investissement dans des actifs moins risqués ou des valeurs refuges telles que l'or.



Glossaire

- 1. Inflation** : augmentation du niveau général des prix des biens et des services, entraînant une baisse du pouvoir d'achat.
- 2. Banque centrale** : institution qui gère la monnaie et la politique monétaire d'un pays ou d'une union monétaire, en assurant la stabilité économique et financière.
- 3. Bons du Trésor américain** : désigne les obligations d'État émises par les États-Unis.
- 4. Pressions sur les prix** : variation des prix lorsque de gros volumes d'un titre sont échangées.
- 5. Action décotée** : désigne une stratégie d'investissement dans des entreprises dont le prix de l'action est jugé trop bas et dont le potentiel de reprise est intéressant.

INFORMATIONS IMPORTANTES

*La diversification ne garantit pas un bénéfice et ne protège pas contre les pertes.

Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital. Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire. Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC. Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale. Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures. Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document. Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. Date de publication : 12 juin 2024

Amundi Asset Management : Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

En savoir plus sur Amundi Asset Management :
https://www.amundi.fr/fr_part

